



Assurance scolaire ou extra-scolaire?



Que propose l'APL à ses membres?

Que couvre l'assurance du Lycée?

Les élèves sont partiellement couverts par l'assurance du Lycée:

En matière d'assurance personnelle accident, les enfants sont couverts pour les cas très graves seulement (mort, perte d'un membre, paralysie).

L'assurance responsabilité civile du Lycée couvre les élèves uniquement dans le cadre des activités scolaires et ne couvre aucune activité extra-scolaire, ni le trajet école-domicile.

L'établissement recommande donc l'assurance complémentaire comme celle proposée par l'association de parents du lycée, l'APL.

L'APL propose à ses membres une assurance scolaire et extra scolaire CGEA pour leurs enfants à un tarif préférentiel. Les frères et sœurs scolarisés dans un établissement autre que le LFCG peuvent en bénéficier également

Que propose la CGEA en terme d'assurance scolaire et extra-scolaire ?

Les élèves bénéficient de l'option scolaire, trajet école-domicile et extra scolaire c'est-à-dire qu'ils sont couverts 24h/24, 7 jours/7 et dans le monde entier.

1er cas : l'élève se blesse accidentellement à l'école ou à son domicile.

La CGEA rembourse les soins médicaux non pris en charge ou, en cas d'absence d'assurance santé, à hauteur de 50%, dans la limite du plafond de garantie.

2ème cas : l'élève est hospitalisé suite à une maladie puis rapatrié

CGEA Assistance (n° tel sur l'attestation) organise le rapatriement.

3ème cas : l'élève doit être hospitalisé plus de 24h suite à un accident survenu à l'école ou hors temps scolaire.

CGEA Assistance transmet une prise en charge directement à l'hôpital.

4ème cas : l'élève occasionne un dommage matériel ou corporel à un tiers (autre élève par exemple).

La CGEA intervient seule ou en complément d'un contrat de «Responsabilité Civile Chef de Famille» (inclus dans le contrat d'assurance Habitation), sous réserve que l'accident soit garanti.

Qu'est-ce que MédecinDirect et comment en bénéficier?

Avec votre contrat d'assurance, la CGEA vous offre, sur inscription, un accès à MédecinDirect.

MédecinDirect est un service de téléconsultation médicale personnalisée, 100 % confidentielle et 100 % sécurisée.

Une question médicale ? Un médecin français, inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins, répond à toutes vos questions médicales, par Internet et depuis votre smartphone.

Le code d'activation, pour s'enregistrer sur le site www.medecindirect.fr, se trouve sur l'attestation scolaire.

Toutes les informations sur :
www.medecindirect.fr/partenaires/cgea/
et dans la brochure Médecin-Direct disponible sur le site de l'APL dans la rubrique Assurance (www.apl-cdg.org.uk)



Combien coute l'assurance proposée par la CGEA et comment souscrire?

Le tarif 2020-2021, réservé aux membres de l'APL, est de :

- £15 pour un enfant**
- £10 pour le 2ème**
- £5 pour le 3ème**
- gratuit pour le 4ème et au delà.**

L'inscription se fait via le site de l'APL (www.apl-cdg.org.uk) depuis l'espace membre.

Le certificat d'assurance, couvrant la période du jour de la rentrée scolaire (ou jour d'inscription) au 31 octobre de l'année suivante, est envoyé par mail début septembre ou dans les 15 jours qui suivent l'inscription si elle est faite après la rentrée des classes. L'assurance peut être souscrite en cours d'année mais le premium annuel est à payer dans sa totalité.

Il est essentiel de lire la brochure CGEA (accessible sur le site de l'APL dans la rubrique Assurance) et de consulter le site www.expats-care.com avant de souscrire.

Des parents du Lycée témoignent

« Lorsque mon fils est tombé dans un parc en France et que ses dents définitives ont été cassées, les prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle étant très limitées, j'ai pensé à contacter la CGEA. J'ai été très surprise d'avoir un vrai dialogue humain, personnel et à l'écoute. J'ai reçu une réponse adaptée, avec des propositions concrètes comme la prise en charge en partie des frais de transport et de suivi entre la France et Londres... »

« Lorsque ma fille a eu une crise d'appendicite en France l'été dernier, nous avons utilisé l'assurance de la CGEA souscrit via l'APL car la carte européenne ne couvre pas tous les frais. L'assureur a contacté l'hôpital pour arranger les paiements directement. Un docteur travaillant pour l'assureur m'a appelée le même jour pour savoir si j'avais besoin d'explications sur le diagnostic médical. Le lendemain l'assureur m'a rappelé pour savoir si tout allait bien, si nous avions besoin de rapatriement et si ma fille avait besoin de soins médicaux après sa sortie d'hôpital. Je suis vraiment satisfaite de cette assurance, nous n'avons rien eu à déboursier, et avons trouvé des personnes compétentes à qui parler. »



www.apl-cdg.org.uk

info@apl-cdg.org.uk